



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés rencontrées par les éleveurs de bovins maigres et les engraisseurs

Question écrite n° 34897

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés rencontrées par les éleveurs de bovins maigres et les engraisseurs. La filière bovine française est parmi celle qui exporte le plus d'animaux maigres vers le reste de l'Europe, notamment vers les pays du bassin méditerranéen, principalement vers l'Italie. En effet, trois animaux sur quatre exportés depuis la France le sont vers l'Italie. De même, la France exporte des animaux gras, engraisés sur le territoire national et destinés à la boucherie. Suite à la crise sanitaire, ces marchés d'export subissent de profondes perturbations. En effet, les pays du bassin méditerranéen, auxquels les broutards sont destinés, subissent de plein fouet cette pandémie, ce qui a fait chuter l'afflux de touristes et donc la consommation de viande. La remontée saisonnière des cours à partir du mois d'août 2020 n'a pas eu lieu cette année. Pire, les cotations continuent de s'effriter. En parallèle, un surstock de jeunes bovins persiste dans les élevages depuis de nombreux mois. Ce surstock, équivalent à environ 10 000 animaux, compromet l'avenir de nombreux élevages français. La situation économique des éleveurs est fragile depuis plusieurs années, mais avec les cours actuels elle est intenable. Les éleveurs ont demandé au Gouvernement d'octroyer une aide forfaitaire à la commercialisation des jeunes bovins mâles pendant les mois de janvier à avril 2021. Cette mesure, déjà mis en œuvre début 2017, avait participé au rééquilibrage du marché de la viande bovine et au redressement des cotations. Cette aide forfaitaire pourrait être, à l'instar de celle de 2017, d'un montant de 150 euros pour les jeunes bovins mâles de race à viande ou mixtes âgés de 13 à 24 mois et d'un poids inférieur à 360 kg carcasse, et de moins de 680 kg (poids vif) pour les jeunes bovins destinés à l'abattage. Les éleveurs attendent également une aide supplémentaire pour les broutards d'un montant similaire. En agissant sur les deux niveaux de production, les impacts seraient rapides et constitueraient un vrai soutien à l'ensemble des éleveurs allaitants. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette demande des agriculteurs, mais également de bien vouloir prendre toutes les mesures visant à garantir l'avenir des exploitations allaitantes et le maintien de la polyculture-élevage dans les territoires, en particulier dans les Ardennes.

Texte de la réponse

La filière bovine est confrontée depuis plusieurs mois à des difficultés liées à la baisse du prix de vente des broutards. La conjoncture n'a montré qu'une faible reprise des cours récemment, affaiblis par la lourdeur du marché des jeunes bovins dans toute l'Europe. La demande italienne conserve un niveau de volume important, mais avec des cotations affaiblies par la réorientation des débouchés des engraisseurs vers des marchés moins rémunérateurs que la restauration hors domicile. L'engraissement en France n'est pas en mesure à ce stade de constituer une possibilité de report à court et moyen terme. À la suite d'une table ronde avec l'ensemble des professionnels, mi-octobre 2020 à Lezoux (Puy-de-Dôme), le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a demandé l'établissement d'une feuille de route permettant des avancées concrètes sur le marché export des broutards vers l'Italie et une amélioration de la rémunération des producteurs. Cette feuille de route comprend cinq points : améliorer l'organisation de la filière, créer de la valeur, sécuriser l'export pays tiers et diversifier les destinations, faciliter l'export et utiliser la politique agricole commune (PAC) comme levier de progrès. Elle est

issue d'un travail conjoint entre les professionnels et le ministère de l'agriculture. Les services du ministère chargé de l'agriculture sont pleinement mobilisés dans sa mise en œuvre. De premiers résultats en sont déjà observables : notamment en ce qui concerne la sécurisation de l'export pays tiers et la diversification des destinations. Les questions de l'amélioration de son organisation et de la création de valeur font l'objet d'échanges et de travaux au sein de la filière. Concernant les aides de la PAC, le travail d'élaboration du plan stratégique national est en cours et prendra en compte les besoins de chaque filière. En complément, afin de répondre à la situation d'urgence des éleveurs de la filière les plus en difficulté, le Premier ministre a annoncé le 6 mars la mobilisation d'une enveloppe qui pourra aller jusqu'à 60 millions d'euros. Les modalités précises de cette aide exceptionnelle sont en cours d'élaboration, en concertation avec les représentants des parties prenantes. D'autres outils sont pleinement mobilisables au service de la filière dans le cadre du plan « France Relance ». Parmi les différentes mesures prévues dans son volet dédié à la transition agricole, à l'alimentation et à la forêt, plusieurs concernent directement les filières d'élevage. L'appel à projet « structuration de filière » vise notamment à accompagner des projets structurants, qui s'inscrivent dans une démarche collective mobilisant différents maillons d'une ou de plusieurs filières et impliquant des entreprises. Leur impact doit permettre la création de valeur ajoutée pour l'ensemble des acteurs et de mieux répondre aux attentes du marché. La mesure « Pacte bio-sécurité-bien-être animal en élevage » a pour but de soutenir les éleveurs dans leurs investissements de biosécurité et pour le bien-être animal comme par exemple la réalisation des audits de biosécurité, la construction de clôtures pour protéger les élevages et éviter les contacts avec le faune sauvage ou encore les investissements d'amélioration du bien-être animal (au-delà de la réglementation). Les acteurs de la filière broutards sont invités à se saisir collectivement de ces outils et à élaborer des projets structurants, dont l'élaboration sera nourrie par un dialogue approfondi entre les différents maillons. Enfin, le médiateur de la coopération agricole, nouvellement nommé, a été saisi pour faire dialoguer éleveurs et coopératives afin de dégager des recommandations autour de projets créateurs de valeur.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34897

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9079

Réponse publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3821